

De : Paul Vannès

Envoyé : mardi 22 mai 2018 15:31

À : paul.magnette@charleroi.be

Objet : Rue Lumumba à Charleroi: Paul Pastur, figure emblématique, remplacé par Patrice Lumumba !

Communiqué de presse :

Conférence de presse ce mardi 22 mai 2018 à 17H00 à Charleroi sur la rue Lumumba à Charleroi, première rue de ce nom en Belgique

Le 18 décembre 2017, le Conseil Communal de Charleroi adoptait à l'unanimité la décision historique de dénommer pour la première fois en Belgique, une rue du nom de Patrice Lumumba, premier Premier Ministre du Congo indépendant. Il s'agit plus précisément de la renomination de l'actuelle rue Paul Pastur en rue Patrice Lumumba.

Cette décision qualifiée d'historique l'est en effet pour les motifs suivants :

1. *Elle « dégomme » une personnalité socialiste carolorégienne qui a dévoué sa vie au bien de ses concitoyens (Député permanent de la province de Hainaut, il est le fondateur de l'enseignement provincial du Hainaut (voir sa biographie sur Wikipédia) sans la moindre justification ni considération pour ses descendants.*
2. *Elle le remplace par un Congolais sans aucun mérite reconnu officiellement en Belgique. En effet, dans la tradition belge, la dédicace d'une place ou d'une artère, au nom d'une personnalité, constitue la reconnaissance officielle de services éminents et incontestés rendus aux Belges, sur un temps suffisamment long. Or :*
 - a. *Lumumba n'a rendu aucun service éminent aux Belges, il n'a jamais vécu en Belgique mais est responsable de la mort de centaines d'entre eux au Congo ;*
 - b. *Le 30 juin 1960, lors de la cérémonie officielle de l'indépendance, dans un discours haineux, non prévu au protocole qu'il a violé consciemment, Lumumba, a insulté les Belges, dont le Roi qui assistait à la cérémonie ;*
 - c. *Lumumba n'a aucun acte héroïque ni autre action méritoire concrète à mettre à son actif en ce qui concerne les Congolais et les autres nationalités présentes au Congo. Bien au contraire, comme Premier ministre, il a lancé au Kasaï une répression sanguinaire injustifiable pour régler une tentative de sécession ; or, elle aurait dû l'être par la négociation comme il l'avait promis dans son fameux discours du 30 juin 60 ;*
3. *Faute d'avoir débattu sur une analyse de faits démontrés par une méthodologie scientifique incontestable Le conseil a commis, unanimement, une faute gravissime, voire un crime de haute trahison. Le martyr de Lumumba, aussi odieux soit-il, ne peut être retenu comme*

justification. Si c'était le cas, il faudrait honorer toutes les victimes congolaises et belges qui ont subi un martyre analogue si pas pire.

Nous vous demandons de surseoir à cet événement suite aux faits nouveaux énumérés ci-dessus et après consultation des Congolais, Néo-Congolais et Belges de Belgique.

Paul Vannès

Président de « Mémoires du Congo » asbl